

# Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de perfectionnement

---

## Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique du « commerce ambulant »

**Grade minimum requis pour la fonction** : inspecteur principal de police

## Compétences transversales

### Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

### Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

### Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

### Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

### Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

### Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

## Compétences techniques

### - **Maîtriser les bases légales et réglementaires suivantes :**

- La loi du 25/06/93 sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics
- les décrets du 04/03/16 et du 24/02/17 modifiant la loi du 25/06/93

### - **En vue de permettre aux apprenants de :**

- De posséder les notions nécessaires à l'identification de la pratique du commerce ambulante et à toute intervention en cette matière.
  - D'effectuer des contrôles en cette matière;
- 
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
  - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
  - Avoir une communication claire et précise
  - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
  - Transmettre des consignes simples et complexes

Prérequis : /

**(Pré)Sélection :** La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)

**Lieu de travail :** Jurbise (déplacements possibles)

**Régime de travail :** fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

## Dépôt des candidatures

**Mode :** Uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/candidatures>

**Ouverture de l'offre :** 11/06/2018

**Date limite :** 11/07/2018

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
juliane.flamecourt @hainaut.be